

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Délibération
n° 2017.10.542

Arrêt du projet
"Maison des
mobilités"

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

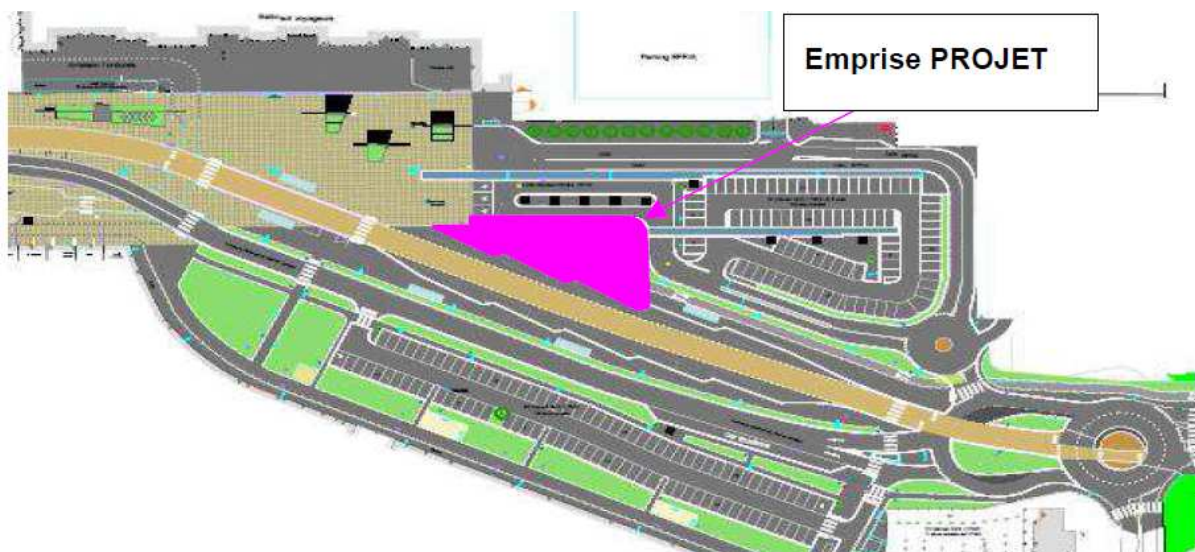
Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

ARRET DU PROJET "MAISON DES MOBILITES"

Dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême, GrandAngoulême avait prévu, par délibération n°192 du 25 juin 2015, de réaliser une Maison des mobilités avec pour objectif d'offrir un service d'information voyageurs sur les différents modes de transport (horaires, tarifs, itinéraires) et leurs combinaisons, et de la vente de titres de transport.



Il était projeté d'implanter la Maison des mobilités sur une emprise foncière triangulaire d'environ 750 m², avec un bâtiment d'une surface intérieure de 240 m² et un auvent extérieur de 150 m². Par délibération n°424 du 15 décembre 2016, une autorisation de programme a été approuvée pour cette opération d'un montant de 700 000 € HT.

La Maison des mobilités avait pour objectif d'assurer la vente et l'information pour le réseau de transport STGA, le service mobili'cycle et d'accueillir d'autres réseaux de transport départementaux (avant transfert de compétence) et régionaux.

Le projet de bâtiment proposé au stade des études d'avant-projet dépassait l'épure financière prévue et les frais d'exploitation du bâtiment auraient également eu un impact significatif sur la section de fonctionnement du budget mobilité. En outre, il n'a pas été trouvé d'accord entre les différents transporteurs pour une occupation partagée de ce bâtiment.

Dans l'objectif de maîtriser le budget de la collectivité tout en garantissant les services d'informations et de vente du réseau de transport urbain sur le pôle de la gare, les évolutions suivantes sont proposées :

- L'arrêt du projet de Maison des mobilités et la résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre, Coordination Sécurité et Protection de la Santé et Contrôleur Technique,
- Le maintien des fonctions d'information et de vente multimodale sur le pôle de la gare avec notamment :
 - o des écrans dynamiques en gare SNCF et aux arrêts de transport urbains ;

- la vente de titres de transports urbains par distributeur automatique et par vente auprès de la boutique de la gare (Combistore, Relay...).

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'arrêt du projet de Maison des mobilités et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les résiliations des contrats de maîtrise d'œuvre, de Coordination Sécurité et Protection de la Santé et de Contrôleur Technique ;

DE REAFFECTER une partie du budget de l'opération Maison des mobilités au profit de l'opération du pôle d'échanges multimodal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2017